

Pour qui ?

Vous êtes parent, grand parent, beau parent, frère ou sœur, enfant (jeune adulte ou adolescent) et engagé dans une responsabilité partagée.

La parole devient impossible .

Vous êtes en conflit.

Vous craignez une altération ou une rupture des liens.

Vous pensez à la séparation, vous êtes en cours de séparation ou déjà séparés.

Comment ?

La médiation permet de démêler des situations complexes et douloureuses.

Quelque soit votre situation, vous pouvez initier cette démarche en prenant contact avec nous.

Un médiateur vous accompagnera dans la mise en place de la médiation.

Par qui ?

Le médiateur familial, professionnel diplômé d'état, garantit la confidentialité de l'espace de médiation et respecte les principes déontologiques.

Pourquoi ?

Vous avez conscience que l'affrontement est une impasse et vous voulez :

- vous sentir reconnu et respecté dans vos choix et vos ressentis ;
- comprendre ce conflit ;
- obtenir une avancée dans laquelle vous pourriez l'un et l'autre vous engager ;
- prendre des décisions ensemble pour continuer à construire l'avenir ;
- trouver par vous-même des accords durables et équitables pour votre famille ;
- aborder toutes les questions concrètes.

En médiation

vous pouvez



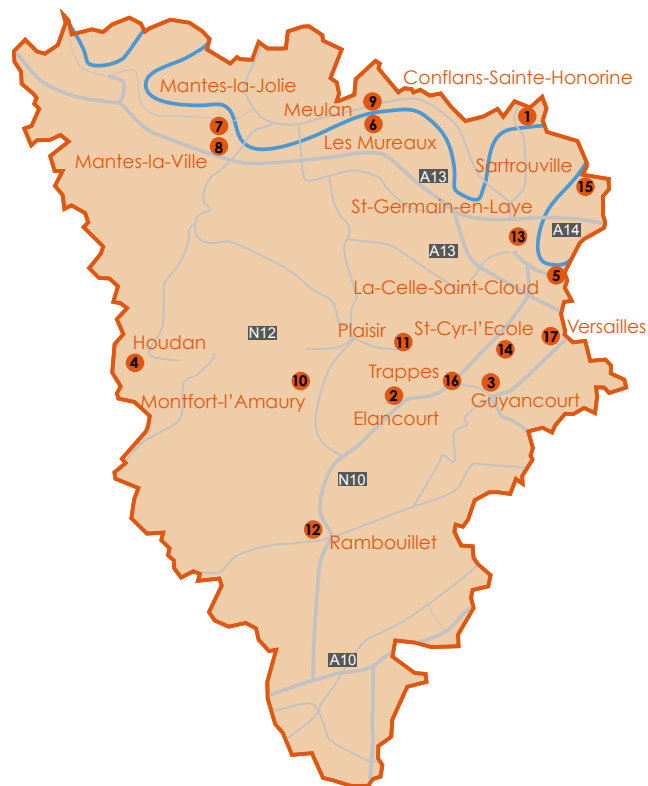
- Rétablir une **communication** dans la famille ;
 - Trouver de nouvelles modalités de prise de décision ;
 - Partager vos biens et **décider** pour le logement ;
 - Choisir le mode de résidence de vos enfants
- et **adapter** le rythme de leur accueil chez chaque parent ;
- Réfléchir à comment exercer au quotidien votre **autorité parentale** ;
 - Négocier de nouvelles règles dans la famille ;
 - Restaurer** un lien avec un adolescent en rupture ;
 - Retrouver chacun une place quand la famille se **recompose** ;
 - Définir** ou **ajuster** la contribution financière de chacun ;
 - Vous mettre d'accord entre frères et sœurs ;
 - Aboutir à un **accord** écrit et demander son homologation au magistrat.

La médiation familiale, se parler aujourd' hui pour construire autrement demain

L'apme médiation
vous reçoit à :

- 1 Conflans-Sainte-Honorine
- 2 Élancourt
- 3 Guyancourt
- 4 Houdan
- 5 La Celle-Saint-Cloud
- 6 Les Mureaux
- 7 Mantes-la-Jolie
- 8 Mantes-la-Ville
- 9 Meulan
- 10 Montfort-l'Amaury
- 11 Plaisir
- 12 Rambouillet
- 13 Saint-Germain-en-Laye
- 14 Saint-Cyr l'Ecole
- 15 Sartrouville
- 16 Trappes
- 17 Versailles

Les médiations peuvent
être réalisées en anglais,
en allemand, en espagnol
ou en portugais.



apme
médiation



apme
médiation

36 rue des Chantiers - 78000 Versailles
Tel: 01 30 21 75 55 - mf@apme-mediation.com
www.apme-mediation.com
Accès: gare des Chantiers - Bus ligne B (Providence)

La médiation familiale, se parler aujourd'hui
pour construire demain autrement

L'APME médiation est membre de l'APMF, la FENAMEF, l'AIFI et NEXEM.
L'association est reconnue d'intérêt général. Son action est conventionnée par la CAF
dans le cadre des missions du Schéma Départemental des Services aux Familles.



36 rue des Chantiers - 78000 Versailles
Tel: 01 30 21 75 55 - mf@apme-mediation.com
www.apme-mediation.com